Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_044-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES

Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

TRANSITION ENERGETIQUE

DCC26-044

OBJET : TRANSITION ENERGETIQUE : PROJET DE METHANISATION COLLECTIVE SUR LE SECTEUR CENTRE-SUD DU TERRITOIRE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE - CONVENTION DE PARTENARIAT – AVEC LE SDE35

Monsieur Thierry RESTIF, Vice-président en charge de la Transition énergétique et du Climat, présente le rapport suivant :

1. CONTEXTE : L'ACCOMPAGNEMENT A LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE

Le plan d'action du **PCAET** (Plan Climat Air Energie Territorial) 2020-2025 de Roche aux Fées Communauté prévoyait une **action dédiée à l'accompagnement des projets de méthanisation collective** (action A1 intitulée « *Accompagner une méthanisation vertueuse pour en faire un levier vers l'agroécologie* »).

De la même manière, la **stratégie agroécologique** adoptée en 2024 prévoit une aide au financement des études de préfiguration sur les projets collectifs d'énergies renouvelables (enjeu 4 : L'autonomie protéique, fourragère et énergétique pour la résilience et la décarbonation des systèmes d'exploitation agricoles).

2. GENESE DU PROJET D'ETUDE D'UN PROJET DE METHANISATION COLLECTIVE SUR LE SECTEUR DE RETIERS

A l'appui de l'expérience d'Enerfées sur le secteur Nord du territoire, un projet est à l'étude sur le secteur « centre-sud » du territoire (dans la perspective d'un raccordement au réseau de gaz).

Un groupe de travail s'est constitué et structuré progressivement, depuis 2023, invitant les agriculteurs à échanger sur leur intérêt et niveau d'implication possible autour du projet.

A l'issue de cette première mobilisation, 12 agriculteurs ont suivi une formation avec la Chambre d'agriculture en fin d'année 2024. Une première étude d'opportunité a été réalisée par la Chambre d'Agriculture à l'issue de la formation, avec un potentiel encore limité.

En **2025**, Roche aux Fées Communauté a **réamorcé le collectif**, **accompagnée par le SDE35** (au titre de ses compétences) et **Energiv missionnée** notamment sur l'émergence de projets sur les territoires.
Il est apparu nécessaire **d'entrer dans une phase d'étude plus poussée, nécessitant un accompagnement externe, pour consolider les données sur le gisement potentiel, identifier les zones d'implantation possibles, poser les conditions de faisabilité du projet**, etc.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_044-DE

3. LE MONTAGE FINANCIER : UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE ET LE SDE 35

L'étude est portée directement par le SDE 35.

Roche aux Fées Communauté est partenaire auprès du SDE 35, et :

- Participe à la gouvernance du projet,
- apporte son appui en termes de mobilisation des acteurs locaux,
- se charge de l'intendance (pour l'organisation des réunions du groupe de travail),
- a sollicité et obtenu un financement au titre du Fonds Vert en 2025, sur ce projet, montant qui permet de co-financer l'étude par le biais d'une convention de partenariat entre Roche aux Fées Communauté et le SDE 35 (annexée à la présente délibération).

Il vous est proposé :

- ***D'approuver*** *la* ***convention de partenariat,*** *ci-annexée,* ***portant sur la gouvernance et la concertation autour du projet de méthanisation collective, sur le territoire de Roche aux Fées Communauté, avec le SDE35 ;***
- *D'autoriser le Président ou son représentant, à signer cette convention ainsi que ses avenants éventuels.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :
- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20260312-DCC26_044-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 MARS 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via le logiciel IDELIBRE le 17 février 2026, s'est réuni le 3 mars 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Luc GALLARD, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe ARONDEL, M Loïc GODET, MME Mireille COLLEAUX
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BRIE	MM Bruno PELLETIER
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	MME Marie Christine ATHANASE, M Luc GALLARD
EANCE	M Raymond SOULAS
ESSE	M Alexis DELSAUT, MME Jeanne LORON
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	MME Elisabeth BARRE VILLENEUVE, M Jean-Paul BOTREL, M Dominique CORNILLAUD, M Jonathan HOUILLOT, MME Anne JOULAIN, MME Thérèse MOREAU, M Pierric MOREL, M Hubert PARIS, MME Martine PIGEON
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Benoît CLEMENT
MARCILLE-ROBERT	M Laurent DIVAY
MARTIGNE-FERCHAUD	MME Chrystelle BADOUD, MME Véronique BREMOND, M Patrick HENRY, M Alain MALOEUVRE
RETIERS	M Joseph BOUE, M Benoît LUGAND, MME Annick PERON, M Thierry RESTIF, MME Isabelle ROLLAND, MME Véronique RUPIN
SAINTE-COLOMBE.	M Julien RICHARD
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Cédric DANIEL

Etaient excusés :

BOISTRUDAN	MME Anne RENAULT
BRIE	M Patrick ROBERT *(donne pouvoir à M Bruno PELLETIER)*
JANZE	MME Isabelle CEZE *(donne pouvoir à M Pierric MOREL)* M François GOISET
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Hubert BLANCHARD, MME Graziella VALLEE
MARCILLE-ROBERT	MME Isabelle COLAS *(donne pouvoir à M Laurent DIVAY)*

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 3 pouvoirs)

Nombre de votants : 39 ; Voix pour : 39 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président

Signé par : Luc Gallard
Date : 10/03/2026
Qualité : Président

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Luc GALLARD

Le Secrétaire de séance

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 10/03/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

ESTIF